AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Alexandre Tisserant, 21 janvier 1888

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 21 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation8 p. (336r, 337r, 338r, 339r, 340r, 341r, 342r, 343r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 21 janvier 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plateforme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45180

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>21 janvier 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Tisserant, Alexandre (1822-1896)</u>
Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméMarie Moret confirme la lettre d'Émilie envoyée la veille ainsi que son télégramme expédié ce jour. Elle explique à Tisserant qu'elle espérait ne pas avoir à assumer la charge de la gérance de l'Association et gu'elle avait accepté que Godin écrive dans son testament qu'elle aurait à publier ses manuscrits et éditer Le Devoir; elle ajoute qu'elle doit achever le dernier ouvrage de Godin mais qu'on la presse de prendre la gérance pour éviter « l'inquiétude, l'insécurité, un trouble profond ». Elle exprime son inquiétude et sollicite les conseils de Tisserant. Elle explique qu'elle aurait voulu partir en Suisse ou à Jersey avec Émilie et Jeanne « pendant le retour de la période de 89 à 93 » : « J'ai une épouvante puérile, maladive du retour de ces terribles années. Guerres civiles ; guerres étrangères, bouleversements sociaux surtout, je redoute tout, et nous avons déjà eu les anarchistes ici! » Elle imagine que Dequenne aurait été nommé administrateurgérant et Pernin gérant désigné (car monsieur André est simple participant). Elle demande pourquoi il est besoin d'avoir une gérante fictive alors qu'elle voudrait se vouer à la publication des manuscrits inédits de Godin et à la rédaction d'une biographie de celui-ci. Elle affirme qu'à côté de la gérante fictive, André et Dequenne seront les gérants réels, déchargés de la responsabilité illimitée qu'elle devrait assumer. Elle précise que l'assemblée générale qui doit l'élire aura lieu le dimanche 29 janvier. Elle demande à Tisserant de l'éclairer sur sa responsabilité en tant que gérante, en particulier si l'Association devait subir des pertes financières, et exprime sa crainte de devoir être un jour à la charge d'autrui. Dans le postscriptum, elle transcrit le télégramme qu'elle lui a adressé et l'informe qu'à la demande de Gaston Ganault, Aimé Flamant va organiser la réunion d'inventaire de la succession de Godin le mercredi suivant. Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- Plusieurs passages du texte de la lettre sont repérés par un trait manuscrit à la mine de plomb dans la marge de la copie. Sur le folio 342r sont portés au crayon bleu des ajouts au texte de la lettre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Consultation juridique, Décès, Familistère, Finances personnelles, Livres, Relation Godin-Moret, Succession de Godin (droit)

Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Association coopérative du Familistère
- Dallet, Émilie (1843-1920)
- Dallet, Marie-Jeanne (1872-1941)
- Dequenne, Charles (1867-1922)
- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Ganault, Gaston (1831-1894)
- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

• Pernin, Antoine

Œuvres citées<u>Godin (Jean-Baptiste André)</u>, <u>La République du travail et la réforme</u> parlementaire. [Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.], Paris, Guillaumin, 1889. Événements cités

- Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail (29 janvier 1888, Guise)
- Décès de Jean-Baptiste André Godin (15 janvier 1888, Guise)

Lieux cités

- <u>Jersey (Royaume-Uni)</u>
- Suisse

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 27/02/2024

Guise Samilistère Il janvier 3,36 Mon been ther ami aborder des questions dont la soliction est urgente. Ge vous confirme la gramme de ce jour, et niens de question indéquée par ce télégramme. Depuis longtomps se vivais avec la considence que jamais la lourde tacs d'administrateur forant ne me temberait sur les épaules. Roassurée à cet égard 1º acceptar de voir mon bien aime and consigner dans son testament que se publi rais des manuscrits et (dans la mesur un volume qui lui tenait si projono ment au cour : - - se n'en per puis pailer sans que mes places coulent... Sant que je l'achère : He faut que se fai une disgraphie détaillée de ce grand nom De bien. Pour tout cela ce n'est pas trop de late mes forces concentrées sur un même point, car, mome ainsi, je serai lois

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45180?context=pdf

Consieur Cisserant

d'être à la hauteur de la tache; et c'existens ces conditions que tous les membres des la soil, la grande masse des associés. les connaissances, le public, tous me conseillent me poursent, me pressen de prendre la génerce, s'efforçant de me demontrer que, hous de la , c'est pour tous inquiature, l'insecurité, un trouble drais pouvoir causer avec vous d'écrise tout ce qu'il faudrait pour bien eclasser la situation. Mais le maurais que tremblante liet, n'est e par à mon insuffitacher de compandre mes cauxe & he sitations de d'inquistudes. rester en thance pendant le retour & merile, maladine de retour de ces terris civiles, quertes ethan geres, soulversoments sociaux surtaus le hédoute tout, et nous avans en déja Jeusse Noulu, emmenant avec Emilie et Jeanne, m'en aller en à Jersel, u importe air enfin y eusse

espere le colme, nouv travailler en 13:3:8 aux reunes de mon bien - ainie. Tai, M. Dequenne eut été nomm administrateur - Gerent, M Pernin, blement, génant sisigné; (Mandre en forcement en dehois par sa qualité de simple narticipant. La transmission des pourais enroulée ainsi, le reste Le pacte social a' eur deur un guide ene branlable maintenant l'association dans la voie tracce par son fondateur. Où danc est le besain si urge d'avair en moi un gérant fictif ctif en effet; car, dépourvue de loute connaissance industrieble et comptable et autre part, engagée de honneux et sais faite: la publication, des manuscrits inélité et d'une biographie d'andré, je terai par la force des choses amenie à laissel toute question se résoudre dans la majorité ou, en cas contraire, à me décider par les avis de cever qui étant les plus anciens et aussi les mieux renseignés à mes yeux, me sombleront deroir être les plus capable essieur Dequenne et and The Dernais-je Dike Mossieurs andre Dequenne vont être les gérants réels

Manuel, au ransmission d touration du mouve ra de l'arenir un gekant

340 les signatures. Impossible de songer à deflerer a réunion, ces Messieurs randraiens of la precipiter. ous en plie, regarder tacher se me pines sur in ce moment la société est pocun rement dans une tres belle setuation pun outre ses viens prapres, elle entre en pos session de la nart dimanible à elle léquée has nothe wien-aime Mais il peut servenie des casde force majeure. Bracks financiers, incomo guerres, que sais je, que madifiens prospere En supposant que je me sais laisse nommer génante et que je démissionne, sur quoi porte ma responsabilité ? Serais-je responsable des conséquences Des cas de jarce majeule au est-ce sulement sur les conse quences de mes propres actes de gestion que porte ma responsabilité illimitée ? Mais comment cela se détermine-1-il penter sont supportées. Faut il le prinche à la

lettre et ma responsabilité illimitéé ne donnet-elle réellement-prise sur mes biens placès en dehors de l'association que lorsque sont l'avoir social est épuisé?

la réserve étatutaire et air sans attendre davantage, effragée de la gestion de mes vrais gekonts et ne pourant y remedier, je me hetite, serais-je responsable encare sur mes viens prapres, si la déconfé-ture continuait.

Ou d'arrête ma responsabilité ?

Maintenant que je vous ai exprimé, mes craintes pisque dans leur infantine absurdité le repos me revient et je gleure en pensant au ever ange qui nortait si visquerensement, ai elégnement cette lourde charge. On! que dien me donne la ferce de la porter dignement s'il le faut et de pouvoir en même demas répondre à l'autre tache si chère à mon cour se pour laquelle il faudrait que se pusse dégagée de foute inquiétude et de l'autres ces haissables préoccupations d'argent. Nous comprener dien n'est-ce pas que mon espoi est de ne nouvoir seuver, en car de cata clymes, l'indipensable pour moi n'être famais à charge à autrui, et demurei n'être famais à charge à autrui, et demurei

en mesure de prapager, selon mes parces, les neusées de mon bien-aime. Vans seriel bien bon de me répondre de façon à ce que j'aie votre lettre ici pour le 24 au julus tard, le 28 limite extrême : e est le le qu'à lien l'assemblée et il ent été essent l'avance sur ce que je perai en carde nomination. Con ne doute par de l'unanimité's juger par cela de l'état des esprits! Oh! cher, bien cher ami, ne pouvoir penser en pair au bien -aime, le faire rereine dans la méditation, l'évoquer en poursuivant la révision de ses manuserits à publier. Que je voudrais en avoir sinc de cette lutte contre moi meme et avoir accepte avec la parteur de cour voulue le grand devoir que tout le monde me demande de remplie. sur vous pour faire de moi hecever, vien cher ami, les vives améties Des miens. Prisentet à votre jamelle souvenirs effetuein et parsonnes s'el à votre lach, mais cependant à votre effectueuse et dévouée Marie Godin Of calin de vous prévenir qu'à vous si occupé déjà cette lettre va porter un travail pressant

343 le télégranme suivant: concernant transmission pourois gérance.

l'alution derrait intervenir evant le 97

conrant. Craignant que prinsièl pas

venir maintenant, vous ensaie lettre à

ce sufet. Cefection Dévouée. Manaent sur l'invitation de la Ganacel va faire tout le passible pour que la succession de notre bien aime anoré ait lieu, si possible mercredi prochain.